

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV^e ANNEE. - N° 73

MARDI 19 SEPTEMBRE 2006

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2006

	Pages
Pavoisement à l'occasion de la Journée Nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives	2317
CONSEIL DE PARIS	
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal les lundi 25 et mardi 26 septembre 2006	2318
Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 25 et mardi 26 septembre 2006, siégeant en formation de Conseil municipal.....	2318
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général le lundi 25 septembre 2006	2321
VILLE DE PARIS	
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports). — (Arrêté modificatif du 7 septembre 2006).....	2321
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Systèmes et Technologies de l'Information). — (Arrêté modificatif du 12 septembre 2006)	2321
Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régies de recettes n° 1443 et d'avances n° 443 (Arrêté du 24 juillet 2006)	2322
Annexe	2323
Nomination de sous-régisseurs adjoints dans les établissements de la Petite Enfance.....	2324
Règlement des Bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme (Arrêté du 11 septembre 2006).....	2326
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-098 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique rue Didot, à Paris 14 ^e (Arrêté du 8 septembre 2006).....	2326

Pavoisement à l'occasion de la Journée Nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.

VILLE DE PARIS Paris, le 7 septembre 2006

L'Adjoint au Maire
chargé de la Prévention,
de la Sécurité,
de l'Organisation
et du Fonctionnement
du Conseil de Paris

NOTE

A l'attention de
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs
de la Ville de Paris*

A l'occasion de la Journée Nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales le **lundi 25 septembre 2006**, toute la journée.

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint au Maire
chargé de la Prévention, de la Sécurité,
de l'Organisation et du Fonctionnement
du Conseil de Paris*

Christophe CARESCHE

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-075 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique, rue Crespin du Gast, à Paris 11^e (Arrêté du 4 septembre 2006)

2327

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-158 instaurant, à titre provisoire, la fermeture d'une section du boulevard Massena dans le 13^e arrondissement (Arrêté du 11 septembre 2006).....

2327

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) dans la branche d'activité logistique et transport — spécialité exploitation des transports (Arrêté du 8 septembre 2006)..... 2327

Direction des Ressources Humaines. — Nominations de deux inspecteurs généraux de la Ville de Paris..... 2328

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours public pour l'accès au corps des agents-chefs de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 19 juin 2006 pour un poste..... 2328

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours interne pour l'accès au corps des agents-chefs de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 19 juin 2006 pour un poste..... 2328

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Jeunesse et des Sports). — (Arrêté modificatif du 7 septembre 2006) 2329

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Systèmes et Technologies de l'Information). — (Arrêté modificatif du 12 septembre 2006)..... 2329

DEPARTEMENT DE PARIS PREFECTURE DE PARIS

Désignation des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Paris. — (Arrêté modificatif du 13 septembre 2006)..... 2330

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2006-21031 accordant délégation de la signature préfectorale (Direction de la Police Générale) (Arrêté du 14 septembre 2006)..... 2330

COMMUNICATIONS DIVERSES

Marchés publics. — Mise à disposition d'une alerte-mél sur paris.fr. — Rappel..... 2331

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports..... 2332

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 15^e 2332

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 2332

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil municipal les lundi 25 et mardi 26 septembre 2006.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil municipal, les lundi 25 et mardi 26 septembre 2006 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

Le Maire de Paris

Bertrand DELANOË

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 25 et mardi 26 septembre 2006, siégeant en formation de Conseil municipal.

A - Questions des Conseillers de Paris.

I - Questions du groupe U.M.P. :

QOC 2006-287 Question de MM. Christophe LEKIEFFRE, Pierre LELLOUCHE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'implantation de ruchers d'abeilles sur le territoire parisien.

QOC 2006-288 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur la charge de travail des personnels de la Ville de Paris affectés dans les écoles pendant les vacances scolaires.

QOC 2006-289 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police sur l'activité prostitutionnelle dans le centre de Paris.

QOC 2006-290 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'attribution de la dénomination « 9 novembre 1989 - chute du mur de Berlin » à une voie parisienne.

QOC 2006-291 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'installation de tentes occupées par des sans domicile fixe sur les trottoirs parisiens.

QOC 2006-292 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police sur l'existence d'un Plan particulier de mise en sécurité (P.P.M.S.) et la mise à disposition des moyens prévus à cet effet dans tous les établissements scolaires parisiens et aux abords des quais.

QOC 2006-293 Question de M. Christophe LEKIEFFRE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Préfet de Police sur les nuisances générées par la clientèle du pub irlandais « Le Truskel », 10, rue Feydeau (2^e).

QOC 2006-294 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-François LEGARET et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux observatoires que la Ville de Paris pilote ou auxquels elle participe.

QOC 2006-295 Question de M. Jean-François LEGARET et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux logements-relais destinés à accueillir les personnes habitant des logements insalubres.

QOC 2006-296 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au projet de transfert d'une crèche avenue de la Porte de Montmartre.

QOC 2006-297 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au nettoyage des grilles d'arbres.

QOC 2006-298 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'aménagement des terrains Cardinet (17^e).

QOC 2006-299 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux mesures envisagées pour sécuriser les trajets piétons durant les travaux d'aménagement de voirie.

QOC 2006-300 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à la pollution atmosphérique à Paris.

QOC 2006-301 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au nombre de cyclistes effectif circulant dans Paris.

QOC 2006-302 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative au nombre de feux de circulation installés dans Paris depuis un an et leur coût.

QOC 2006-303 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative aux piquets posés au milieu des refuges pour piétons, au centre du passage.

QOC 2006-304 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant les tarifs d'entrée de l'aquarium du Trocadéro.

QOC 2006-305 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'apparition de panneaux directionnels jalonnant certains axes et spécifiquement destinés aux cyclistes.

QOC 2006-306 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les conditions dans lesquelles a été réalisé le fascicule « à Paris - guide des balades urbaines » « Paris change » diffusé en septembre 2006 en annexe du journal bimensuel « à Paris ».

QOC 2006-307 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le souhait exprimé par le conseil de quartier « Pereire-Malesherbes » de modification du circuit de la navette S.N.C.F. pont Cardinet-Pereire.

QOC 2006-308 Question de M. Richard STEIN et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant la tarification en heure pleine des parkings souterrains.

QOC 2006-309 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Préfet de Police sur les mesures à prendre pour que soit respectée l'interdiction de stationnement rue de la Pompe, entre l'avenue Henri-Martin et la chaussée de la Muette.

QOC 2006-310 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Préfet de Police relative à l'installation de pistes cyclables dans les jardins du Ranelagh pour rejoindre le bois de Boulogne.

QOC 2006-311 Question de MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Claude GOASGUEN, Gérard LEBAN, Christian CABROL, Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Véronique BALDINI, Laurence DREYFUSS, Danièle GIAZZI et Laëtitia LOUIS à M. le Préfet de Police au sujet de la suppression du stationnement en épi sur le boulevard Suchet et son remplacement par un stationnement latéral.

QOC 2006-312 Question de M. René LE GOFF et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le changement de concessionnaire du site de la Croix-Catelan le 1^{er} septembre.

QOC 2006-313 Question de MM. René LE GOFF, Michel DUMONT, Mme Hélène RIMBERT et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur l'avenir des sections sportives du Racing-Club de France et du centre omnisports situées à Paris (7^e).

QOC 2006-314 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant les raisons de la fermeture au public, le dimanche 26 mars dernier, de la piscine municipale du 10^e arrondissement, rue Château-Landon.

QOC 2006-315 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées par la Municipalité contre les dangers du cannabis.

QOC 2006-316 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant le projet de création d'un deuxième conservatoire dans le 15^e arrondissement.

QOC 2006-317 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'aménagement du marché Cervantès et de son quartier.

QOC 2006-318 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police concernant la sécurité des stades et notamment du stade Suzanne Lenglen (15^e).

QOC 2006-319 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police concernant le problème des centres d'hébergement pour les plus démunis.

QOC 2006-320 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris concernant l'utilisation de l'immeuble, 37, rue Falguière, pour loger les personnels de l'hôpital Necker.

QOC 2006-321 Question de Mme Dominique BAUD et des membres du groupe U.M.P. à M. le Maire de Paris relative à l'extension de l'arrêté municipal interdisant les strings et monokinis à « Paris plage », aux parcs et jardins de la Ville de Paris.

QOC 2006-322 Question de Mme Catherine DUMAS à M. le Maire de Paris sur l'état de vétusté du kiosque à journaux situé 89, avenue de Wagram (17^e).

QOC 2006-323 Question de Mme Catherine DUMAS à M. le Maire de Paris à propos de la plaquette « François-Mitterrand, le promeneur à Paris ».

II - Questions du groupe Union pour la démocratie française :

QOC 2006-275 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris au sujet d'une aide technique que pourrait apporter la Ville de Paris à la ville d'Abidjan pour lutter contre la pollution dont elle a été victime.

QOC 2006-276 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris à propos de l'avenir des terrains de la caserne de Reuilly (12^e).

QOC 2006-277 Question de M. Jean-François PERNIN et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris à propos de la pelouse de Reuilly à l'orée du bois de Vincennes.

QOC 2006-278 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police concernant les nuisances subies par les riverains dues à l'organisation de festivités nocturnes, notamment dans le quartier de la « Fontaine-Saint-Michel » (5^e et 6^e) et les quais de Seine (4^e et 5^e).

QOC 2006-279 Question de Mme Géraldine MARTIANO et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris au sujet de la réfection du trottoir, chaussée de la Muette, au niveau du restaurant « La Gare ».

QOC 2006-280 Question de Mme Géraldine MARTIANO et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris relative aux mesures envisagées pour accroître la sécurité des jeunes enfants à la piscine Joséphine Baker.

QOC 2006-281 Question de Mme Géraldine MARTIANO et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant le nombre d'enfants de deux ans accueillis dans les écoles maternelles de la Capitale.

QOC 2006-282 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris relative à la création de l'Observatoire permanent des hôtels meublés parisiens (O.P.H.M.), et ses moyens d'action.

QOC 2006-283 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Préfet de Police relative à la verbalisation des automobilistes se garant sur des emplacements autrefois autorisés et aujourd'hui interdits.

QOC 2006-284 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant les mesures envisagées pour faire respecter l'interdiction d'accès au jardin aménagé sur la Z.A.C. « Didot » après sa fermeture.

QOC 2006-285 Question de M. Yves POZZO-di-BORGIO et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de Police à propos des solutions envisagées afin de mieux protéger les piétons sur les trottoirs.

III - Questions du groupe socialiste et radical de gauche :

QOC 2006-264 Question de MM. Pierre GATIGNON, Serge BLISKO et Jérôme COUMET à M. le Maire de Paris relative à la réalisation d'une étude dans l'objectif de la création d'un service énergie de la Ville de Paris.

QOC 2006-265 Question de MM. Patrick BLOCHE et Pierre GATIGNON à M. le Maire de Paris relative à l'expérimentation du relogement de familles hébergées en hôtels meublés et aux possibilités de conventionnement dans le parc privé parisien.

QOC 2006-266 Question de Mmes Marie-France GOURIOU et Moïra GUILMART à M. le Préfet de Police relative aux conditions d'accueil du public par l'antenne de police située dans les locaux de la Mairie du 20^e arrondissement.

QOC 2006-267 Question de Mme Gisèle STIEVENARD et M. Patrick BLOCHE à M. le Préfet de Police relative à la progression importante des expulsions locatives.

QOC 2006-286 Question de M. Alain LE GARREC à M. le Maire de Paris relative à l'extension des horaires du marché « Les Halles-Saint-Eustache ».

QOC 2006-324 Question de Mlle Sandrine MAZETIER à M. le Préfet de Police concernant les élections au conseil d'administration du C.R.O.U.S. de Paris.

QOC 2006-325 Question de Mlle Sandrine MAZETIER à M. le Préfet de Police relative aux enfants scolarisés sans papiers.

QOC 2006-326 Question de MM. Roger MADEC, François DAGNAUD, Daniel MARCOVITCH, Mmes Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI et Colombe BROSSEL à M. le Maire de Paris portant sur un entretien général régulier et identique de l'ensemble des pieds d'arbres à Paris.

IV - Questions des non-inscrits :

QOC 2006-268 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Préfet de Police concernant le niveau sonore des deux-roues motorisés.

QOC 2006-269 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris relative au vieillissement des résidents des foyers de travailleurs migrants.

QOC 2006-270 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris concernant le réaménagement du jardin des Halles.

QOC 2006-271 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris sur le « Prêt Paris logement 0 % ».

QOC 2006-272 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Préfet de Police relative au respect par les cyclistes de la réglementation routière.

QOC 2006-273 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris relative à la procédure encadrant les questions orales précisées par le règlement du Conseil de Paris.

QOC 2006-274 Question de Mme Brigitte MARIANI et M. Yves GALLAND à M. le Maire de Paris concernant la part de logements conventionnés réservée par les promoteurs privés dans leurs programmes de construction.

B - Questions de Conseils d'arrondissement.

QOC 2006-259 Question du Conseil du 15^e arrondissement à M. le Maire de Paris relative à l'aménagement du stationnement en épi rue du Laos et au stationnement dans le 15^e arrondissement.

QOC 2006-260 Question du Conseil du 15^e arrondissement à M. le Maire de Paris à propos des problèmes d'infiltration d'eau dans le groupe scolaire « Emeriau ».

QOC 2006-261 Question du Conseil du 15^e arrondissement à M. le Maire de Paris relative à l'aménagement d'un basket de rue dans le 15^e arrondissement.

QOC 2006-262 Question du Conseil du 15^e arrondissement à M. le Maire de Paris relative à l'organisation de travaux de voirie rue de la Convention à proximité de la rue Saint-Charles.

QOC 2006-263 Question du Conseil du 15^e arrondissement à M. le Maire de Paris concernant l'amélioration de l'environnement et de la signalisation du théâtre Sylvia Monfort.

QOC 2006-1004 Question du Conseil du 8^e arrondissement à M. le Maire de Paris relative à la réglementation des promenades au parc Monceau.

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Général le lundi 25 septembre 2006.

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil Général, le lundi 25 septembre 2006 à 15 h 15.

L'ordre du jour de la séance comprendra divers projets de délibération et communications.

*Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général*
Bertrand DELANOË

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 modifiée par la délibération 2002 SGCP 1 du 21 janvier 2002 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2001, nommant Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports à compter du 1^{er} juillet 2001 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié par l'arrêté du 6 février 2003, fixant la structure générale des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 22 mars 2006, fixant l'organisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports, modifié par l'arrêté en date du 24 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 17 mai 2006, déléguant signature du Maire de Paris à la Directrice de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 17 mai 2006 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports, et à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports, est modifié comme suit :

A l'article 1^{er} :

Remplacer « M. Bruno GIBERT, sous-directeur des personnels, des affaires financières et de l'équipement » par « M. Bruno GIBERT, sous-directeur de l'administration générale et de l'équipement ».

A l'article 3 :

Circonscriptions Territoriales :

Remplacer « M. Jean Charles RAZETTO, attaché principal d'administration, chef de la circonscription Sud, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Gisèle FAURE, attachée des services hors classe, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GHANEM, attaché d'administration » par « Mme Gisèle FAURE, attachée des services hors classe, chef de la circonscription Sud ».

Remplacer « Sous-Direction des personnels, des affaires financières et de l'équipement : » par « Sous-Direction de l'administration générale et de l'équipement ».

3. Service des affaires juridiques et financières :

Inverser l'ordre des tirets 14 et 15,

Ajouter un tiret 16 : « pour tous les marchés supérieurs à 90 000 € H.T., notification des décisions d'éviction aux candidats non retenus ».

4. Service de l'Équipement :

Remplacer « M. Rémy VIEILLE, ingénieur des services techniques, chef du service, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par le service, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel ROMAND, ingénieur des services techniques ;

Bureau de la Programmation des Investissements :

M. Emmanuel ROMAND, ingénieur des services techniques »,

par « M. Rémy VIEILLE, ingénieur des services techniques en chef, chef du service, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par le service, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean Marc LE NEVANIC, ingénieur des services techniques, M. Emmanuel ROMAND, ingénieur des services techniques ;

Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique :

M. Jean Marc LE NEVANIC, ingénieur des services techniques,

Bureau de la Programmation des Investissements :

M. Emmanuel ROMAND, ingénieur des services techniques ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— Mme la Directrice de la Jeunesse et des Sports.

Fait à Paris, le 7 septembre 2006

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Systèmes et Technologies de l'Information). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 modifiée par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 26 juillet 2002 nommant M. Philippe SCHIL, Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ;

Vu l'arrêté en date du 26 juillet 2002 portant délégation de la signature du Maire de Paris au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} mars 2005 supprimant délégation de signature à M. Dominique GAUBERT, administrateur ;

Vu la décision en date du 12 juin 2006 désignant M. Michel TAVANI, chargé de mission cadre supérieur, à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, pour y exercer les fonctions de chef du Bureau des Projets Achats et Finances à compter du 1^{er} juillet 2006 ;

Vu la décision en date du 12 juin 2006 désignant M. Frédéric VIDAL, chargé de mission cadre supérieur, à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, pour y exercer les fonctions de chef du Bureau des projets de Ressources Humaines par intérim à compter du 1^{er} juillet 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 16 juin 2006 désignant M. Michel TRENTADUE, administrateur hors classe de la Ville de Paris, à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, pour y exercer les fonctions d'adjoint au Directeur à compter du 3 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 2 août 2006 désignant Mme Roselyne MARTEL, administratrice de la Ville de Paris, à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, pour y exercer les fonctions de chargée de la Sous-Direction de l'administration générale à compter du 4 septembre 2006 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier 2^e alinéa de l'arrêté du 26 juillet 2002 par lequel la signature du Maire de Paris est déléguée au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est modifié comme suit :

Lire « La signature du Maire de Paris est également déléguée, pour les mêmes arrêtés, actes et décisions, à M. Michel TRENTADUE, administrateur hors classe, adjoint au Directeur ».

Art. 2. — L'article 2 paragraphe B) 2^e alinéa et l'article 3 de l'arrêté du 26 juillet 2002 par lequel la signature du Maire de Paris est déléguée au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont modifiés comme suit :

Substituer le nom de « Mme Roselyne MARTEL, administratrice de la Ville de Paris, chargée de la sous-direction de l'administration générale » à celui de « Mme Cécile CAMPOS, ingénieur en chef des Services Techniques ».

Art. 3. — L'article 5 de l'arrêté du 26 juillet 2002 par lequel la signature du Maire de Paris est déléguée au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est modifié comme suit :

Au 3^e alinéa :

Substituer le nom de « M. Frédéric VIDAL, chargé de mission cadre supérieur, chef du Bureau des Projets des Ressources Humaines par intérim » à celui de « M. Michel TAVANI, chargé de mission cadre supérieur ».

Et *substituer* le nom de « Michel TAVANI, chargé de mission cadre supérieur, chef du Bureau des Projets Achats et Finances » à celui de « Mme Nejia LANOUAR, chargée de mission cadre supérieur ».

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances,
- M. le Directeur des Ressources Humaines,
- M. le Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information.

Fait à Paris, le 12 septembre 2006

Bertrand DELANOË

Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la Petite Enfance — Régies de recettes n° 1443 et d'avances n° 443.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 2^e secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février 2005 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 2^e secteur de la Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la crèche collective 6-8, place des Magasins de l'Opéra Comique, à Paris 17^e, de la halte-garderie 3/5, cité Aubry, à Paris 20^e et de la réouverture de la crèche collective 2, rue Général Grossetti, à Paris 16^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre les tableaux énumérant les établissements du 16^e, 17^e et 20^e arrondissements ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France en date du 13 juillet 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 4 février 2005 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (2^e secteur) est modifié en ce sens que les tableaux mentionnant les établissements des 16^e, 17^e et 20^e arrondissements est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du contrôle de légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France — Service Poursuites et régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;
- à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de gestion des crèches ;
- aux régisseurs intéressés ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- aux mandataires sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 24 juillet 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice Générale des Familles
et de la Petite Enfance

Annick MOREL

ANNEXE

16^e arrondissement :

N° de la Sous-Régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
160101	crèche collective	2, rue du Général Grossetti	01 55 74 06 80	610
160102	crèche collective	6, rue du Commandant Schloesing	01 47 27 77 13	610
160103	crèche collective	5-15, avenue Adrien Hébrard	01 45 25 52 70	610
160104	crèche collective	128, rue de Longchamp	01 45 53 45 78	610
160202	section crèche familiale	idem	01 45 53 45 78	
160503	halte garderie	idem	01 45 53 50 79	530
160105	crèche collective	78, rue Lauriston	01 45 53 50 91	610
160106	crèche collective	17, rue de Chaillot	01 47 20 93 77	610
160502	halte-garderie	idem	01 47 20 93 77	530
160107	crèche collective	11, rue Serge Prokofiev	01 40 50 12 84	610
160201	crèche collective	35, rue Claude Terrasse	01 42 24 13 49	610
160501	halte-garderie	idem	01 42 24 13 49	530

17^e arrondissement :

N° de la Sous-Régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
170105	crèche collective	1-3, Bd du Bois le Prêtre	01 58 59 21 10	610
170106	crèche collective	21, rue de l'Etoile	01 58 05 40 35	610
170107	crèche collective	52/54, rue Nollet	01 42 29 73 47	610
170108	crèche collective	30, rue Christine de Pisan	01 44 29 22 55	610
170109	crèche collective	16, avenue Brunetière	01 42 12 82 82	610
170110	crèche collective	10, rue du Caporal Peugeot	01 45 74 83 58	610
170111	crèche collective	84 M, Bld Pereire	01 44 29 23 09	610
170112	mini crèche collective	223 M, Bld Pereire	01 40 68 03 41	230
170113	mini crèche collective	158, rue Legendre	01 58 60 23 00	230
170114	crèche collective	35, rue Dautancourt	01 58 60 28 90	610
170115	crèche collective	9, Villa Sainte Croix	01 58 60 32 15	610

N° de la Sous-Régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
170116	crèche collective	6/8, place des Magasins de l'Opéra Comique (ZAC Pte d'Asnières)	01 56 21 27 70	610
170201	crèche familiale	43, rue Gauthey	01 46 27 68 41	610
170202	crèche familiale	16, avenue Brunetière	01 42 12 82 88	610
170401	jardin d'enfants	28, rue Jacques Kellner	01 46 27 23 42	610
170501	halte-garderie	43, rue Gauthey	01 42 28 11 12	530
170502	halte-garderie	18, rue Salneuve	01 47 66 16 65	530
170503	halte-garderie	27, rue Curnonsky	01 48 88 00 31	530
170504	halte-garderie	6, rue du Caporal Peugeot	01 45 74 84 03	530
170505	halte-garderie	16/20, rue des Batignolles	01 43 87 50 43	530
170506	halte-garderie	59, rue de Berzelius	01 58 59 27 25	530
170507	halte-garderie	16, avenue Brunetière	01 42 12 82 88	530
170701	jardin d'enfants	4, rue Fernand Pelloutier	01 42 28 19 94	460

20^e arrondissement :

N° de la Sous-Régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse en €
200101	crèche collective	11, rue Mendelssohn	01 43 70 83 31	610
200102	crèche collective	107, rue de Lagny	01 43 72 00 51	610
200103	crèche collective	83, rue des Amandiers	01 47 97 00 35	610
200104	crèche collective	14, rue de Noisy Le Sec	01 43 64 61 71	610
200105	crèche collective	144, rue des Pyrénées	01 53 27 60 50	610
200106	crèche collective	79, rue de la Réunion	01 43 70 45 25	610
200107	crèche collective	211, avenue Gambetta	01 43 61 71 44	610
200108	crèche collective	8, rue des Couronnes	01 43 66 92 56	610
200109	crèche collective	147-149, boulevard Davout	01 43 61 29 59	610
200110	crèche collective	7, rue de la Mare	01 43 66 66 77	610
200111	crèche collective	47, rue du Télégraphe	01 58 53 56 10	610
200112	crèche collective	38, rue des Rigoles	01 47 97 13 17	610
200113	crèche collective	40, rue Piat	01 47 97 04 18	610
200114	crèche collective	82, rue des Orteaux	01 58 39 35 95	610

200115	crèche collective	8, villa Saint-Fargeau	01 44 62 69 60	610
200116	mini crèche collective	4, passage Duris	01 43 49 58 52	230
200202	crèche familiale	8, passage Duris	01 43 49 58 52	610
200117	crèche collective	19bis, rue Pelleport	01 43 64 28 32	610
200118	crèche collective	30, rue Joseph Python	01 43 61 90 78	610
200119	crèche collective	7, impasse Monplaisir	01 43 66 92 24	610
200120	crèche collective	10-12-14, passage Dagorno	01 58 39 36 40	610
200201	crèche familiale	16, rue de Noisy Le Sec	01 43 64 68 68	610
200204	crèche familiale	3, rue Reynaldo Hahn	01 58 39 36 10	610
200501	halte-garderie	Idem	01 58 39 36 11	530
200451	jardin maternel	31, rue du Retrait	01 40 33 50 90	610
200502	halte-garderie	31, rue du Retrait	01 40 33 50 95	530
200503	halte-garderie	1-3, cité Aubry	01 55 25 25 35	530
200701	jardin d'enfant OPAC	28, rue Hélène Jakubowicz	01 46 36 74 37	460
200702	jardin d'enfant OPAC	3, rue Victor Dejeante	01 43 61 17 86	460
200703	jardin d'enfant OPAC	8, rue Félix Terrier	01 43 71 56 20	460
200704	jardin d'enfant OPAC	6, rue Schubert	01 43 73 54 37	460

Nomination de sous-régisseurs adjoints dans les établissements de la Petite Enfance.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle GAUDET Emilie, puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 3^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme LALIBI Rachida, puéricultrice classe normale, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 3^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme LEPIERRE Arlette, puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme BRANGIER Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme HEDOU Cécile, éducatrice de jeunes enfants, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme CHARLES Sabine, puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme CHAUSSE Corine, puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle POSS Stéphanie, éducatrice de jeunes enfants, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme PEREZ Béatrice, éducatrice de jeunes enfants, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme DUREUIL-LEVEQUE Marie-Claire, puéricultrice cadre de santé, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme BENICHOUS Elisabeth, éducatrice de jeunes enfants, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle CADORET Séverine, éducatrice de jeunes enfants, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme AUBERT-CRAMOISY Florence, puéricultrice, est mandataire nommé(e) sous-régisseur de recettes auprès de la régie

de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e, à compter du 24 juillet 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme OBEUF Josiane, auxiliaire de puériculture, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 5^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme RINCHEVAL Virginie, infirmière classe normale, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle BONDOKO Liliane, infirmière, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme RAMARIAVELO Virginie, éducatrice de jeunes enfants, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme DOUYERE Sophie, puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle SELLEM Isabelle, auxiliaire de puériculture, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective et l'antenne de crèche familiale à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme GONCALVES Marie-Grâce, infirmière, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme GREMION Muriel, puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme BELLIER Geneviève, puéricultrice cadre de santé, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14^e, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Melle ROUSSEAU Anne-Charlotte, puéricultrice associée, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle MARC-ANTOINE Nadège, puéricultrice de classe normale, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 18^e, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme SALVI Véronique, puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme GAVELLE Patricia, puéricultrice de classe normale, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle LAURENT Claudine, éducatrice de jeunes enfants principale, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 20^e, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme LANGLOIS Corinne, infirmière puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme LACAILLE Marie-Joëlle, infirmière, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme FIQUET Carine, puéricultrice de classe normale, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme BESSON-PREAUX Véronique, infirmière, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme SEMAMA Joëlle, puéricultrice, est nommé(e) mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre, à compter du 7 septembre 2006.

Règlement des Bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2006 DASCO 133 des 10 et 11 juillet 2006 relative à la création des Bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme ;

Considérant les recommandations du Conseil du Patrimoine Privé dans son rapport du 16 novembre 2000 sur le Domaine privé et spoliation ;

Arrête :

Article premier. — Les Bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme seront décernées chaque année à un(e) candidat(e) français et un(e) candidat(e) étranger s'étant distingué(e) par la qualité de son projet de recherche. Toutes les thématiques de recherche sont éligibles et seront privilégiés les sujets de recherche concernant directement Paris et sa région.

Pour l'année 2006, pour poursuivre les recommandations du Conseil du Patrimoine Privé, les projets devront porter sur la période du début de la troisième République jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Art. 2. — Seront admis(e)s à se porter candidat(e)s, les étudiant(e)s ou chercheurs :

— titulaires d'une licence et ayant validé au moins une première année de Master de recherche ;

— inscrit dans un / membre d'un / ou accueilli par un (pour les candidats étrangers) établissement d'enseignement supérieur ou de recherche ayant son siège dans l'Académie de Paris ;

— âgé(s) de moins de 35 ans (au 1^{er} janvier de l'année civile en cours).

Art. 3. — Chaque dossier de candidature doit comporter obligatoirement trois exemplaires avec une version électronique sur CD rom :

— un curriculum vitae comportant la date de naissance du (de la) candidat(e) ;

— une lettre de motivation expliquant le parcours du (de la) candidat(e) et sa motivation pour le sujet ;

— un projet de recherche (5 pages maximum) comportant une liste de références ;

— une attestation du laboratoire de rattachement ;

— une attestation et recommandation du chercheur encadrant ou accueillant le candidat (pour les étudiants et chercheurs étrangers) ;

— une liste des publications (le cas échéant).

Art. 4. — Les dossiers de candidature doivent être adressés au secrétariat du jury : Direction des Affaires Scolaires — Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur — Bureau de la Recherche et de l'Innovation — 2 bis, rue Nicolas-Houël, 75005 Paris. Contact : Bureau de la Recherche et l'Innovation — Téléphone : 01 55 43 26 71.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée lundi 16 octobre 2006.

Art. 5. — Les critères de sélection du (de la) lauréat(e) sont, par ordre d'importance :

— la qualité du projet de recherche,
— l'intérêt du projet de recherche pour la Ville de Paris,
— le parcours universitaire du (de la) candidat(e).

Art. 6. — La composition du jury est fixée comme suit :

Présidente :

— Mme Danièle AUFFRAY, adjointe au Maire, chargée des nouvelles technologies et de la recherche.

Trois élus représentants du Conseil de Paris :

— M. Sylvain GAREL ;

— Mme Karen TAIEB ;

— M. Jack-Yves BOHBOT.

Quatre personnalités qualifiées :

— M. Michel WIEVORKA ;

— Mme Nonna MAYER ;

— M. Marcello PEZZETTI ;

— M. Henry ROUSSO.

Art. 7. — Le jury se réunira le mardi 14 novembre 2006 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville de Paris.

Art. 8. — La décision du jury est acquise par un vote, à la majorité absolue des membres présents jusqu'au 3^e tour et à la majorité relative au 4^e tour.

Le vote par correspondance et les procurations ne sont pas admis.

Le jury a la faculté de ne pas décerner les bourses si aucune des candidatures présentées ne lui paraît susceptible d'être retenue.

Art. 9. — Les lauréats s'engageront à utiliser les fonds attribués par la Ville de Paris pour leurs recherches et la publication de tout ou partie de leurs travaux, afin de les rendre accessibles au grand public. Ils s'engageront également à indiquer le soutien de la Ville de Paris dans toute publication liée aux travaux de recherche.

Les lauréats fourniront à la Ville de Paris (Direction des Affaires Scolaires), dans un délai d'un an à compter du versement de la bourse, un rapport sur les travaux de recherche accomplis dans le cadre de la bourse, ainsi que tout document de nature à attester de ses démarches afin de faire publier ses travaux.

Le versement des bourses (15 000 €) sera effectué (à la) lauréat(e) en deux étapes, le premier de 13 000 € après la décision du jury, le solde, soit 2 000 € lors de la remise du rapport final.

Art. 10. — Mme la Directrice des Affaires Scolaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice des Affaires Scolaires

Catherine MOISAN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2006-098 réglementant, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique rue Didot, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de mise en conformité de la ligne bus 58, à Paris 14^e, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation publique dans la rue Didot ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 11 au 29 septembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 14^e arrondissement :

— Didot (rue) : côté pair, au droit du n° 50 (neutralisation du stationnement sur une longueur de 30 ml) du 11 au 29 septembre 2006 inclus.

— Didot (rue) : côté pair, en vis-à-vis des n° 113 et 115 (neutralisation du stationnement sur une longueur de 40 ml) du 11 au 29 septembre 2006 inclus.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2006-075 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique, rue Crespin du Gast, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie, rue Crespin du Gast, à Paris 11^e, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique en instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation dans cette voie, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 8 septembre au 15 décembre 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 11^e arrondissement :

— Crespin du Gast (rue) : côté pair, du n° 2 au n° 6.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 8 septembre au 15 décembre 2006 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

Voie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-158 instaurant, à titre provisoire, la fermeture d'une section du boulevard Massena dans le 13^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du tramway des Maréchaux Sud, d'importants travaux de voirie nécessitent la fermeture d'une section du boulevard Massena, à Paris 13^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux qui se dérouleront du 27 au 28, et du 28 au 29 septembre 2006 ;

Sur la proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La section de voie suivante du 13^e arrondissement de Paris est provisoirement fermée à la circulation générale :

— Massena (boulevard) : entre la Porte d'Ivry et l'avenue Claude Régaud, du 27 septembre à 21 h au 28 septembre 2006 à 6 h, et du 28 septembre à 21 h au 29 septembre 2006 à 6 h.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 11 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Général,
Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) dans la branche d'activité logistique et transport — spécialité exploitation des transports.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 4-1° du 3 mars 2003 fixant le statut particulier applicable au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 55 des 7, 8 et 9 juillet 2003 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des modalités d'organisation des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 88 des 22 et 23 septembre 2003 fixant la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des personnels de maîtrise de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transport — spécialité exploitation des transports ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) dans la branche d'activité logistique et transport — spécialité exploitation des transports — s'ouvriront à partir du 12 février 2007 à Paris ou en proche banlieue pour 3 postes.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :
— concours externe : 1 ;
— concours interne : 2.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique du 16 octobre au 16 novembre 2006 sur le site internet de la Ville de Paris www.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 16 octobre au 16 novembre 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 16 novembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation des jurys sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 septembre 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*

Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Nominations de deux inspecteurs généraux de la Ville de Paris.

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 1^{er} septembre 2006,

— M. Philippe COLLIERE, premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, détaché sur un emploi d'inspecteur de la Ville de Paris est, à compter du 1^{er} septembre 2006, nommé en qualité d'inspecteur général de la Ville de Paris, et maintenu affecté à l'inspection générale.

— A compter de la même date, M. Philippe COLLIERE est mis, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

— M. François GUICHARD, magistrat du premier grade du Ministère de la justice, détaché sur un emploi d'inspecteur de la Ville de Paris est, à compter du 1^{er} septembre 2006, nommé en qualité d'inspecteur général de la Ville de Paris, et maintenu affecté à l'inspection générale.

— A compter de la même date, M. François GUICHARD est mis, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours public pour l'accès au corps des agents-chefs de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 19 juin 2006 pour un poste.

- 1 — M. COPIN Sébastien
- 2 — Mlle DELMAS Marie Laure
- 3 — M. DELOS Gilles
- 4 — M. EL BOUHALI Said
- 5 — Mlle GOMBAUD Mélanie
- 6 — Mlle HERGOT Sophie
- 7 — Mlle LAIZE Tiphaine
- 8 — M. LANNERS Grégory
- 9 — M. MABIRE Stéphane
- 10 — Mlle PRIVE Audrey
- 11 — Mlle QUEVILLON Patricia
- 12 — M. RAOUL Sébastien
- 13 — M. REGNIER Philippe
- 14 — M. RICO Georges
- 15 — Mlle SYLLA BOULIER Marlène
- 16 — M. VECHADI Dominique
- 17 — M. VOILLEMIN Georges.

Arrête la présente liste à 17 (dix-sept) noms.

Fait à Paris, le 7 septembre 2006

Le Président du Jury

Patrick LEBOWSKI

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves orales d'admission du concours interne pour l'accès au corps des agents-chefs de la surveillance spécialisée des musées de la Commune de Paris (F/H) ouvert à partir du 19 juin 2006 pour un poste.

- 1 — Mlle ANTONIO Rose Hélène

- 2 — M. BANGUI Gérard
 3 — Mlle GOLDIN Laura
 4 — M. LEROND Jérôme
 5 — M. MIGDULA Eric
 6 — Mlle NEAU Dominique
 7 — Mme POJNINA Svetlana
 8 — Mlle TREMOR Mirella.

Arrête la présente liste à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 7 septembre 2006

Le Président du Jury

Patrick LEBOWSKI

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Jeunesse et des Sports). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
 Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2001 nommant Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports à compter du 1^{er} juillet 2001 ;

Vu les arrêtés, mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2006 fixant l'organisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports, modifié par l'arrêté en date du 24 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 17 mai 2006 déléguant signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à la Directrice de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 17 mai 2006 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports, et à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports, est modifié comme suit :

A l'article 1^{er} :

Remplacer « M. Bruno GIBERT, sous-directeur des personnels, des affaires financières et de l'équipement » par « M. Bruno GIBERT, sous-directeur de l'administration générale et de l'équipement ».

A l'article 3 :

Remplacer « M. Rémy VIEILLE, ingénieur des services techniques, chef du Service de l'Équipement » par « M. Rémy VIEILLE, ingénieur des services techniques en chef, chef du Service de l'Équipement ».

Ajouter un tiret 4 bis « pour tous les marchés supérieurs à 90 000 € H.T., notification des décisions d'éviction aux candidats non retenus »,

Remplacer le chapitre « I — Sous-Direction des personnels, des affaires financières et de l'équipement » par « I — Sous-Direction de l'administration générale et de l'équipement ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet du Département de Paris ;
- M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;
- M. le Receveur Général des Finances ;
- M. le Directeur des Ressources Humaines ;
- Mme la Directrice de la Jeunesse et des Sports.

Fait à Paris, le 7 septembre 2006

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Systèmes et Technologies de l'Information). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
 Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1, L. 3411-2, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté en date du 26 juillet 2002 nommant M. Philippe SCHIL, Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ;

Vu l'arrêté en date du 26 juillet 2002 portant délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} mars 2005 supprimant délégation de signature à M. Dominique GAUBERT, administrateur ;

Vu la décision en date du 12 juin 2006 désignant M. Michel TAVANI, chargé de mission cadre supérieur, à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, pour y exercer les fonctions de chef du Bureau des Projets Achats et Finances à compter du 1^{er} juillet 2006 ;

Vu la décision en date du 12 juin 2006 désignant M. Frédéric VIDAL, chargé de mission cadre supérieur, à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, pour y exercer les fonctions de chef du Bureau des projets de Ressources Humaines par intérim à compter du 1^{er} juillet 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 16 juin 2006 désignant M. Michel TRENTADUE, administrateur hors classe de la Ville de Paris, à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, pour y exercer les fonctions d'adjoint au Directeur à compter du 3 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 2 août 2006 désignant Mme Roselyne MARTEL, administratrice de la Ville de Paris, à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, pour y exercer les fonctions de chargée de la Sous-Direction de l'administration générale à compter du 4 septembre 2006 ;

Vu les arrêtés mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article premier alinéa 2 de l'arrêté du 26 juillet 2002 par lequel la signature du Maire de Paris, Prési-

dent du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est modifié comme suit :

Lire « La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée, pour les mêmes arrêtés, actes et décisions, à M. Michel TRENTADUE, administrateur hors classe, adjoint au Directeur ».

Art. 2. — L'article 2 paragraphe A) 2^e alinéa et l'article 3 de l'arrêté du 26 juillet 2002 par lequel la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont modifiés comme suit :

Substituer le nom de « Mme Roselyne MARTEL, administratrice de la Ville de Paris, chargée de la Sous-Direction de l'administration générale » à celui de « Mme Cécile CAMPOS, Ingénieur en Chef des Services Techniques ».

Art. 3. — L'article 5 de l'arrêté du 26 juillet 2002 par lequel la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée au Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est modifié comme suit :

Au 3^e alinéa :

Substituer le nom de « M. Frédéric VIDAL, chargé de mission cadre supérieur, chef du Bureau des Projets des Ressources Humaines par intérim » à celui de « M. Michel TAVANI, chargé de mission cadre supérieur ».

Et *substituer* le nom de « Michel TAVANI, chargé de mission cadre supérieur, chef du Bureau des Projets Achats et Finances » à celui de « Mme Nejia LANOUAR, chargée de mission cadre supérieur ».

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
- M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances,
- M. le Directeur des Ressources Humaines,
- M. le Directeur des Systèmes et Technologies de l'Information.

Fait à Paris, le 12 septembre 2006

Bertrand DELANOË

**DEPARTEMENT DE PARIS
PREFECTURE DE PARIS**

Désignation des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Paris. — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général,

Le Préfet
de la Région d'Ile-de-France,
Préfet du Département
de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

Vu les articles L. 146-3 à L. 146-12 du Code de l'action sociale et des familles et l'article R. 146-19 ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2006 désignant les membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris ;

Arrêtent :

Article premier. — L'arrêté susvisé du 23 mars 2006 est ainsi modifié :

— A l'article 3, *ajouter* « Yves DEVAUX (CGAD) » en tant que 2^e suppléant de Pierre-Louis ROCHAMBLEU (MEDEF) et *remplacer* « Patrick LE CLAIRE (FO) » par « Patrick LE CLAIRE (UD-FO) » en tant que 2^e suppléant de Robert DELMAS (CFE-CGC) ;

— A l'article 5 *remplacer* « Edouard RIBADEAU DUMAS (APEI 75) » par « Elisabeth CHANCEREL (APEI 75) » en tant que membre titulaire.

Art. 2. — Les personnes désignées ci-dessus sont nommées pour une durée de 4 ans. Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 13 septembre 2006

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général
Bertrand DELANOË

Pour le Préfet de la
Région d'Ile-de-France,
Préfet du Département
de Paris,
et par délégation,
Le Préfet,
Secrétaire Général
de la Préfecture
Michel LALANDE

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2006-21031 accordant délégation de la signature préfectorale (Direction de la Police Générale).

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 novembre 2004 portant nomination de M. Pierre MUTZ, préfet en service détaché (hors classe), en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret en date du 14 octobre 2005 par lequel M. Yannick BLANC, administrateur civil hors classe, est nommé Directeur de la Police Générale à compter du 17 octobre 2005 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2005-20471 du 25 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée à M. Yannick BLANC, directeur de la police générale, pour signer dans la limite de ses attributions et au nom du préfet de police tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BLANC, M. Jean de CROONE, sous-directeur de l'administration des étrangers et M. Pierre BUILLY, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques, ont délégué pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick BLANC, de M. Jean de CROONE et de M. Pierre BUILLY, M. Bruno TRIQUENAU, administrateur civil, chargé de mission auprès du directeur de la police générale et Mme Virginie SÉNÉ-ROUQUIER, attachée principale d'administration centrale, chargée de la coordination de la mission d'appui et de soutien à la modernisation, ont délégué pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de la délégation accordée à l'article 1^{er}.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean de CROONE, sous-directeur de l'administration des étrangers, Mme Christine WILS-MOREL, administratrice civile, chargée des fonctions d'adjointe au sous-directeur de l'administration des étrangers, a délégué pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite des attributions de la sous-direction de l'administration des étrangers.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean de CROONE et de Mme Christine WILS-MOREL, MM. Paul SANTUCCI, attaché principal d'administration centrale, chef du 6^e bureau, M. Stéphane REBILLARD, attaché d'administration centrale, chef du 7^e bureau, M. Eric JACQUEMIN, attaché principal de préfecture, en instance de détachement en qualité d'attaché principal d'administration centrale, chef du 8^e bureau, M. René BURGUES, attaché principal de préfecture, en instance de détachement en qualité d'attaché principal d'administration centrale, chargé de mission auprès du sous-directeur de l'administration des étrangers, chargé des fonctions de chef du 9^e bureau, Mme Béatrice CARRIERE, attachée principale d'administration centrale, chef du 10^e bureau ont délégué pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul SANTUCCI, de M. Stéphane REBILLARD, M. Eric JACQUEMIN, M. René BURGUES et de Mme Béatrice CARRIERE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Betty JARMOSZKO, attachée d'administration centrale directement placée sous l'autorité de M. Paul SANTUCCI, par Mme Isabelle SCHULTZE-DELERUE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle directement placée sous l'autorité de M. Stéphane REBILLARD, par M. Roger BUR, attaché d'administration centrale directement placé sous l'autorité de M. Eric JACQUEMIN, par M. Benjamin AMEIL, attaché d'administration centrale directement placé sous l'autorité de M. BURGUES, et par M. Mathieu MONTAGNON, attaché d'administration centrale directement placé sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric JACQUEMIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Roger BUR, Mlle Natacha CHICOT, Mme Caroline COURTY et Mme Danièle DEUGNIER, attachés d'administration centrale directement placés sous l'autorité de M. Eric JACQUEMIN.

Art. 8. — Dans le cadre du service de permanence assuré au sein du 8^e bureau, M. Roger BUR, Mlle Natacha CHICOT, Mme Caroline COURTY et Mme Danièle DEUGNIER, attachés d'administration centrale, directement placés sous l'autorité de M. Eric JACQUEMIN ainsi que M. Paul SANTUCCI, attaché principal d'administration centrale, M. René BURGUES, attaché principal de préfecture en instance de détachement en qualité d'attaché principal d'administration centrale, Mme Béatrice CARRIERE, attachée principale d'administration centrale, MM. Stéphane REBILLARD, Benjamin AMEIL, Mathieu MONTAGNON, Mme Betty JARMOSZKO, attachés d'administration centrale, reçoivent délégué à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions relevant des attributions de ce bureau.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BUILLY, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques :

— M. Philippe SITBON, attaché principal d'administration centrale, chef du 2^e bureau, Mme Anne-Marie CARBALLAL, attachée principale d'administration centrale, chef du 3^e bureau, et Mlle Véronique ALMY, attachée d'administration centrale, chef du 5^e bureau, ont délégué pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément pour ce qui concerne Mme Anne-Marie CARBALLAL, et des décisions de retrait d'agrément, pour ce qui concerne Mlle Véronique ALMY.

— M. Gérard DUQUENOY, attaché principal d'administration centrale, chef du 4^e bureau a délégué pour signer, dans la limite de ses attributions d'une part les récépissés de déclaration ou de demande d'autorisation, et, d'autre part, les autorisations concernant les activités de sécurité privée à l'exception des décisions de refus ou de retrait d'agrément.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SITBON, de M. Gérard DUQUENOY, de Mme Anne-Marie CARBALLAL, de Mlle Véronique ALMY, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Bénédicte VEY, directement placée sous l'autorité de M. Philippe SITBON, par Mme Anne-Marie BONIN, directement placée sous l'autorité de Mme Anne-Marie CARBALLAL, par M. Gilles MONBRUN et Mme Camille IZARD, directement placés sous l'autorité de M. Gérard DUQUENOY et par M. Christophe CONTI, Mlle Geneviève MERLE et M. Michel LABORIE, directement placés sous l'autorité de Mlle Véronique ALMY.

Art. 11. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie SÉNÉ-ROUQUIER, Mme Annie FRECHINOS, attachée principale d'administration centrale, chef du bureau des relations et des ressources humaines et Mme Leone LE STRAT-DEMBAK, attachée d'administration centrale, chef du bureau des moyens et de la modernisation reçoivent délégué à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 12. — L'arrêté n° 2006-20959 du 16 août 2006 est abrogé.

Art. 13. — Le Préfet, Directeur du Cabinet et le Directeur de la Police Générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 septembre 2006

Pierre MUTZ

COMMUNICATIONS DIVERSES

Marchés publics. — Mise à disposition d'une alerte-mél sur paris.fr. — Rappel.

Un service d'alerte-mél est mis à votre disposition sur paris.fr.

Depuis le 3 juillet 2006, la Mairie de Paris propose un nouveau service en ligne (www.marchespublics.paris.fr) permettant à tout internaute de s'abonner à une lettre d'information régulière et automatique sur les marchés publics de la Ville et du Département de Paris, dont les avis de publicité ne sont plus publiés au B.M.O. depuis le n° 40 du 19 mai 2006.

Lors de son abonnement en ligne à cette alerte-mél, il pourra indiquer les caractéristiques des consultations de la Ville et du Département de Paris suscitant son intérêt, selon un double critère de sélection : par procédure de mise en concurrence, par nature de prestations, selon les pôles et familles du Référentiel Achat de la collectivité parisienne.

Dès l'obtention de la confirmation de son abonnement, il recevra, à chaque publication sur le site paris.fr d'un avis de publicité correspondant aux caractéristiques retenues lors de son inscription, un mél lui indiquant les références et l'objet de la consultation concernée, ainsi qu'un lien hypertexte avec le site paris.fr lui permettant d'en visualiser l'avis de publicité, tel qu'envoyé à la publication par le pouvoir adjudicateur.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter : www.marchespublics.paris.fr.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports.

1°) Un concours externe pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — s'ouvrira à partir du 12 février 2007 pour 1 poste.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un des titres ou diplômes homologués au niveau III en application de la loi du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique.

2°) Un concours interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise (F/H) (grade agent de maîtrise) de la Commune de Paris dans la branche d'activité logistique et transports — spécialité exploitation des transports — s'ouvrira à partir du 12 février 2007 pour 2 postes.

Il est ouvert aux ouvriers (-ères) titulaires des administrations parisiennes justifiant au 1^{er} janvier 2007 de 4 années de services en qualité de stagiaire ou de titulaire (les services de stagiaire n'étant pris en compte que dans la limite maximale d'un an).

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 16 octobre au 16 novembre 2006 par voie télématique sur le site internet de la Ville de Paris www.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 16 octobre au 16 novembre 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 16 novembre 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Pose, par la Ville de Paris, d'appareils d'éclairage public, à Paris 15^e.

La Ville de Paris établira :
— Rue Lecourbe, 75015 Paris

des appareils d'éclairage public dans les conditions prévues par la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la voirie routière.

Conformément aux textes susvisés, le projet des travaux sera déposé à la Mairie du 15^e arrondissement, pendant huit jours consécutifs à partir du 2 octobre 2006 jusqu'au 9 octobre 2006 inclus.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et formuler, s'il y a lieu, sur le registre spécial, les observations qu'ils jugeront utiles.

POSTES A POURVOIR

Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 13244

Grade : agent de catégorie A (F/H).

LOCALISATION

Direction des Affaires Juridiques — Bureau du Droit Privé — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Arrondt ou Département : 75 — Accès : Hôtel de Ville.

NATURE DU POSTE

Titre : juriste de Droit privé.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de bureau et de son adjoint, du sous-directeur et du directeur.

Attributions : conseil et assistance juridique aux services de la Ville et du Département de Paris dans les matières relevant du droit privé (élaboration de notes en réponse aux demandes d'avis, contacts et réunions avec les différents services, suivi des instances contentieuses les plus délicates, suivi des dossiers d'assistance juridique aux agents poursuivis pénalement pour faits de service).

Conditions particulières : compétences dans le domaine du droit privé.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : formation juridique (3^e cycle ou master 1).

Qualités requises :

N° 1 : sens de l'organisation ;

N° 2 : esprit de synthèse et qualité du raisonnement ;

N° 3 : esprit d'équipe.

Connaissances particulières : maîtrise de l'outil informatique (Word, intranet et Outlook).

CONTACT

Carmen GUERREIRO-BREVIGNON — Bureau 227 — Bureau du Droit Privé — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 45 96 — Mél : carmen.guerreiro@paris.fr.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE